



LA LETTRE

CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP

éditorial

La crp ratp : votre référent retraite

Comme les précédentes lettres d'information, ce numéro a pour but de vous accompagner et de vous informer sur les différentes questions que vous pouvez vous poser sur votre future retraite.

Cette lettre d'information complète la gamme de services mis à votre disposition par votre caisse qui continue de s'enrichir, notamment sur les services en ligne.

Pour pouvoir bénéficier pleinement de tous les outils mis à votre disposition, si tel n'est pas encore le cas, nous vous invitons à créer votre compte personnel sur notre site, et ainsi accéder rapidement, gratuitement et sans intermédiaire à tous nos services.



À votre service :

Si vous avez des questions sur votre retraite, vous pouvez joindre un de nos conseillers retraite du lundi au vendredi de **8h45 à 12h15** puis de **13h15 à 16h45** au **01 49 74 72 20**.

Si vous souhaitez nous envoyer un message ou des documents, vous pouvez accéder à un formulaire en ligne sur www.crpratp.fr, en cliquant en haut à droite de votre écran sur l'onglet « **Contactez-nous** ».

Vous pouvez également trouver de nombreuses réponses sur notre site dans la rubrique « **Vos questions** ». Si vous souhaitez recevoir nos prochaines lettres d'information, il vous suffit de nous communiquer votre adresse e-mail.

Interview

**MONSIEUR ROLIN,
DIRECTEUR DE LA CRP RATP**

Depuis la parution de la dernière lettre d'information, quelles sont les actualités concernant la CRP RATP que vous souhaiteriez partager avec nos affiliés ?

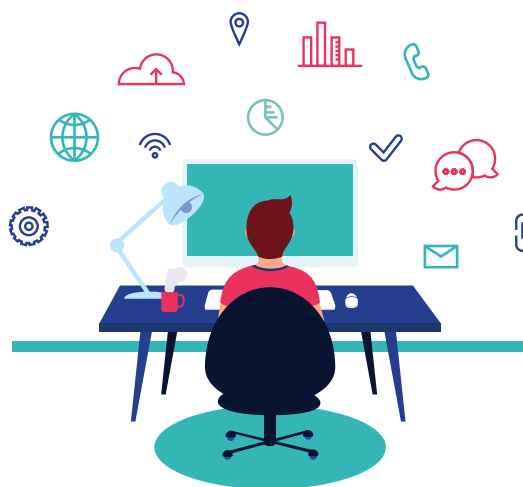
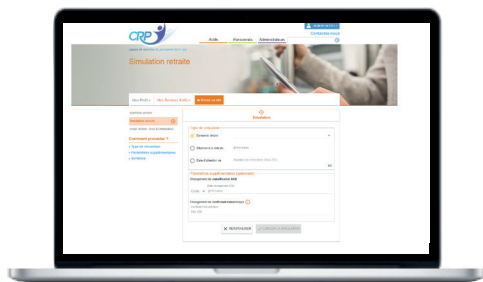
Depuis le début de l'année, la CRP a engagé la mise en œuvre d'un certain nombre d'améliorations du service rendu aux affiliés : amélioration du Serveur Vocal Interactif, mise en place de nouveaux webservices ou encore enrichissement de son site Internet. Elle a aussi mis en place certaines évolutions prévues par le Gouvernement, la plus visible pour une majorité des retraités étant bien entendu l'augmentation du taux de CSG.

Quels sont les projets à venir dans lesquels s'inscrit la CRP RATP ?

Dans les mois à venir, les projets majeurs que devra mettre en œuvre la CRP, ont été initiés et impulsés par les pouvoirs publics que ce soit le Prélèvement à la Source des impôts ou la mutualisation entre organismes de retraite des contrôles dits d'existence. Pour les futurs retraités, il s'agira notamment de l'arrivée de la demande unique interrégimes de retraite en ligne début 2019 et de celle du nouveau simulateur interrégimes m@rel de calcul des futurs droits à pension.

Par ailleurs, la CRP de son côté va mettre à disposition de ses affiliés la possibilité de prendre RDV à notre accueil physique via l'espace personnel en ligne de chacun ainsi qu'une inscription aux Réunions d'Informations Affiliés, pour ceux qui seront conviés à y participer, directement sur le planning mis à disposition sur internet.

TOUT SAVOIR SUR VOS services en ligne



→ VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR LE SITE INTERNET DE LA CRP RATP

Retrouvez dans votre espace personnel de notre site internet l'ensemble des services et outils que la CRP RATP met à votre disposition.

En plus de vos informations personnelles, depuis décembre 2017, de nouveaux services en ligne vous donnent la possibilité de modifier votre situation familiale, de déclarer vos enfants, ou encore de changer vos coordonnées.

Vous pouvez aussi consulter le suivi de votre demande de départ qui sera également consultable dès la réception de votre dossier jusqu'au moment où vous deviendrez retraité.

L'accès à vos services personnalisés et sécurisés comme votre synthèse retraite et la possibilité de simuler vos droits à retraite sont aussi toujours à votre disposition dans cet espace.

Si vous ne disposez pas de votre mot de passe, faites la demande directement sur la page « Je crée mon compte ».

De plus, nous vous offrons la possibilité de suivre toutes vos demandes effectuées avec votre caisse directement en ligne dans le « **suivi de mes demandes** ».

Le suivi de votre demande de départ sera également consultable dès la réception de votre dossier jusqu'au moment où vous deviendrez retraité.

N'hésitez pas à utiliser aussi souvent que possible ces nouveaux services proposés par votre caisse de retraite ! Accessibles 24h/24, directement de chez vous, rapidement, gratuitement et sans intermédiaire.

→ VOTRE PRISE DE RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL EN LIGNE

Toujours soucieuse d'améliorer la qualité des services rendus à ses affiliés et de simplifier vos démarches, la CRP RATP vous proposera à compter du **28 juin 2018, la possibilité de prendre rendez-vous avec un de nos techniciens retraite directement en ligne.**

Depuis votre espace personnel, une fois connecté(e), vous pourrez choisir la date et l'heure de votre rendez-vous en précisant le motif de ce dernier à partir d'une liste déroulante.

Ce service est proposé aux agents ayant déjà ouvert leurs droits, ou dans la limite de 3 ans avant leur date d'ouverture de droit à compter de la date de rendez-vous choisie.



ENTRETIEN *information retraite*

→ ENTRETIEN INFORMATION RETRAITE À PARTIR DE 45 ANS

L'article 6 de la loi du 9 novembre 2010, portant sur la réforme des retraites, prévoit la possibilité pour les affiliés de demander un **Entretien Information Retraite à partir de 45 ans**.

Dans ce cadre et celui du Droit à l'Information, pour vous aider à mieux vous informer et faire le point sur vos droits à la retraite, la CRP RATP a mis à votre disposition plusieurs outils et services que nous vous invitons à consulter sur notre site.

Un entretien téléphonique peut être réalisé par un conseiller retraite, en spécifiant qu'il est demandé dans le cadre d'un EIR. La CRP RATP ne disposant pas des éléments des autres régimes, si vous avez travaillé ailleurs qu'à la RATP, les renseignements fournis le seront sur la base de ce qui est en notre possession.

RÉUNIONS *d'information*



LES RÉUNIONS D'INFORMATIONS AFFILIÉS EN 2018

La CRP RATP organise des réunions d'informations auprès de ses affiliés actifs. Ces réunions **sont spécifiques sur la réglementation** en cours et peuvent différer en fonction de la date d'ouverture des droits des affiliés.

Au cours du second semestre, les agents ouvrant leur droit en 2019 recevront une invitation par courrier postal ou mail leur proposant plusieurs dates de réunions.

La présence à une réunion d'information est ouverte uniquement sur invitation de la part de la CRP RATP



Nouveauté !

Afin de faciliter les inscriptions à ces réunions, un calendrier sera mis en ligne dans **votre espace personnel**.

Seuls les agents ayant reçu une invitation pourront s'inscrire en choisissant la date de réunion de leur choix.



VOTRE VIE D’AFFILIÉ à la *crp ratp*

➔ RAPPEL DES DÉMARCHES POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER DE DÉPART A LA RETRAITE

Pour votre demande de départ en retraite, vous devez avertir votre gestion 7 mois avant la date choisie.

Vous devez nous adresser votre dossier **4 à 6 MOIS** avant votre départ.

Comment ?

- Par voie postale : CRP RATP, 201 rue Carnot, 94127 Fontenay-sous-Bois Cedex.
- Par voie dématérialisée, dans « **Contactez-nous** » sur la page d’accueil de notre site, en sélectionnant « **Demande de retraite personnelle** » dans l’objet de votre demande et en joignant votre dossier en pièce jointe.
- En le déposant dans la boîte aux lettres de la CRP RATP devant notre immeuble.

Un rendez-vous avec un technicien retraite n’est pas nécessaire au dépôt du dossier.

Dès réception de votre dossier, vous pourrez suivre l’évolution de votre dossier dans l’onglet « **suiti de mes demandes** » de votre espace personnel. Nous ne manquerons pas de vous informer si des informations complémentaires sont nécessaires au traitement de ce dernier.

Prise de
rendez-vous
en ligne !



Si vous avez des interrogations au sujet de la décote, de la surcote, nous vous invitons à consulter la lettre d’information de novembre 2015
<https://www.crpratp.fr/publications/newsletters>



CRP RATP
201 rue Carnot
94127 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 49 74 72 20
www.crpratp.fr